

2020

PRG
le centre gauche

J'adhère : 20 €

Je donne

10 € 20 € 30 € 40 €

Autre montant €

Je joins un chèque de € à l'ordre de l'AFPRG

Civilité* : Madame Monsieur

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* : JJ/MM/AAAA

Adresse* :

Code Postal* :

Ville* :

Téléphone :

E-mail* :

Mandats électifs* :

Fédération* :

Je certifie sur l'honneur être une personne physique et que le règlement de ma cotisation et de mon don ne provient pas d'une personne morale (association, société, ...) conformément à la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique mais de mon compte personnel.*

Je certifie être de nationalité française ou résider fiscalement en France.*

J'ai lu et j'accepte les mentions légales.*

* Champs obligatoires

Date :

Signature :

Merci d'envoyer ce formulaire accompagné de votre chèque à l'adresse suivante :

PRG le centre gauche - 3 avenue Constant Coquelin - 75007 PARIS

Mentions légales

Les dons et les cotisations sont versés à l'AFPRG, n° d'agrément 92305 du 27/11/1992, au bénéfice du PRG le centre gauche et donnent droit à une réduction d'impôt de 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable, et de 15.000 € par an et par foyer fiscal. Un reçu fiscal vous sera adressé dans le courant du premier trimestre de l'année suivante.

Aux termes de l'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la loi 2017-286 du 6 mars 2017 « les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. [...] Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.» L'article 11-5 de cette même loi dispose que « Ceux qui ont versé des dons ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.»

Politique de protection des données personnelles

En remplissant ce formulaire, vous autorisez le PRG le centre gauche à traiter les informations recueillies afin de gérer vos adhésions et/ou vos dons, et à vous envoyer des communications politiques.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité aux données personnelles qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en nous écrivant à l'adresse suivante : PRG le centre gauche - 3 avenue Constant Coquelin - 75007 PARIS ou donnees-personnelles@prg.com.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.